

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Convention de
partenariat entre la
CPAM de
Saône-et-Loire
et la commune de
Charnay-lès-Mâcon**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

22

Suffrages exprimés :

29

Le Conseil a été

convoqué le :

15 septembre 2026

La liste des délibérations a

été publiée et affichée

le 23 septembre 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : VINGT-ET-UN SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX
(21 septembre 2026)

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs CHEVALIER Virginie, COCHET Grégory, MARTINS Chanel, DUVERNAY Florian, THOMAS Marie-Thérèse, BRASSEUR Loïc, MONNERY Maguy, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Païline, BESSON Françoise, BOSSARD Angélique, CHEVALIER Lola, CORTAMBERT Agnès, DEVOUCOUX Jean-François, DE WITTE Pierre, GERMAIN Annabelle, MONTEIX Anne, RENAUD Sylvain, TREMEAU Gaël, VERCHÈRE David, VINCENT Benoît.

Etaient excusés : BUHOT Patrick est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, BASSET Jean-Paul est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, CASTEL Katia est excusée et donne pouvoir à COCHET Grégory, DA CUNHA Julie est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, DUVAL Philippe est excusé et donne pouvoir à MARTINS Chanel, MANCIAT Quentin est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, MÉTIVIER Guillaume est excusé et donne pouvoir à THOMAS Marie-Thérèse

Rapporteur : Marie-Thérèse THOMAS

EXPOSE

Dans un souci commun de lutte contre les exclusions, pour garantir les droits à l'Assurance Maladie, l'accès aux soins et l'accompagnement social des populations fragiles, il vous sera proposé l'établissement d'une relation privilégiée entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire et la Commune de Charnay-lès-Mâcon.

Sans remettre en cause les relations partenariales d'ores et déjà établies entre les organismes de l'Assurance Maladie et du service vie sociale de la commune, l'objectif d'établir une telle convention est de :

- Renforcer et d'homogénéiser les relations existantes,
- Initier et promouvoir de nouvelles coopérations,
- Définir un cadre souple et approprié pour ces coopérations, conservant des possibilités d'innovations et d'initiatives locales.

Ce partenariat aura pour bénéficiaire toute personne accueillie par le service vie sociale. Des actions collectives d'information et de prévention pourront notamment être organisées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire et la Commune de Charnay-lès-Mâcon et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention joint en annexe,
VU l'avis favorable de la commission unique du 8 septembre 2026

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après intervention de Christine Robin et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la CPAM de Saône et Loire et le service Vie Sociale.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la CPAM de Saône et Loire et le service Vie Sociale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

